



Monsieur
Ibrahim Salama
Chef
Service des Traités et du Conseil
Haut Commissariat aux droits de l'homme
Palais des Nations
8-14 Avenue de la Paix
1211 Genève 10

Genève, le 30 octobre 2008

Suivi des Recommandations du Comité des droits de l'homme relatives à l'examen du quatrième rapport périodique de la Libye (CCPR/C/LBY/4).

Monsieur,

Lors de l'examen du quatrième rapport périodique de la Libye (CCPR/C/LBY/4) à ses 2487^e et 2488^e séances, les 17 et 18 octobre 2007, le Comité des droits de l'homme avait demandé dans ses Observations finales (CCPR/C/LBY/CO/4) au gouvernement libyen de lui fournir des informations dans le délai d'une année relativement à trois de ses Recommandations.

Dans ce cadre, notre Organisation souhaiterait communiquer, ci-joint, au Comité des droits de l'homme quelques informations relatives aux dites Recommandations 21 et 23.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions, Monsieur, de croire à l'expression de notre parfaite considération.

Rachid Mesli
Directeur juridique.